

**SAISON
2018
2019**

Inscription École de tennis

Chers Parents,

Votre enfant était déjà inscrit ou va s'inscrire au tennis club d'HERICOURT .

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'adhésion lui permet de devenir membre et à ce titre de bénéficier :

- ◆ De la réservation des terrains avec éclairage gratuit (2 cours couverts et 2 cours extérieurs), en respectant le règlement intérieur qui vous est remis avec ce dossier.
- ◆ Mais également d'intégrer, gratuitement, un groupe d'école de tennis. Cette école de tennis se déroule le mercredi et le samedi matin. Elle est ouverte à tous les enfants âgés de 5 à 18 ans, de tous les niveaux, y compris pour des jeunes qui souhaitent débiter le tennis.

En plus, avec votre licence de tennis obligatoire vous accédez à :

- ◆ Un espace en ligne personnel « Mon Espace Tennis » avec des contenus et des services spécifiques.
- ◆ Un magazine en ligne pour suivre l'actualité tennis et vous préparer dans les meilleures conditions ou perfectionner votre jeu (le dossier du mois, interviews inédites de joueurs français, témoignages de joueurs et bénévoles qui font le tennis en France, tutoriels vidéos, ...)
- ◆ Votre tableau de bord et des infographies interactives pour suivre votre progression, vos tournois.
- ◆ Un moteur de recherche pour trouver les tournois de tennis les plus proches de chez vous.
- ◆ Une réservation prioritaire pour Roland-Garros, Rolex Paris Masters et les rencontres des équipes de France de Fed Cup et de Coupe Davis.
- ◆ Et enfin, un classement fédéral, marqueur officiel de votre progression, que vous retrouverez directement en ligne sur Mon Espace Tennis.

Des tests non sélectifs lors des premières séances auront comme objectif premier de permettre aux moniteurs de trouver à votre enfant un groupe qui lui soit adapté en fonction de son âge et de son niveau.

Les cours ont lieu principalement le mercredi après midi et le samedi matin au 9 rue Pierre et Marie Curie à Héricourt.

Compte tenu du nombre important d'inscriptions, il est raisonnable d'effectuer l'inscription préalable et de respecter les dates indiquées sur le dossier.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions.

Important

Le représentant légal des enfants désigné page suivante :

- reconnaît que l'adhésion au TENNIS CLUB D'HERICOURT entraîne l'acceptation du règlement intérieur et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.
- atteste que l'enfant est en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis et en compétition pour les compétiteurs ou avoir rempli le questionnaire « QS-SPORT » en ayant répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Besoin de renseignements complémentaires :

Mail: sgt.tennis@orange.fr

Site internet: <http://sg-hericourt-tennis.pagesperso-orange.fr>

Page facebook: <https://www.facebook.com/TennisHericourt>

Tarif cotisation &

MINI TENNIS FORMULE N° 1

Licence FFT	Obligatoire	19,50 €
Cotisation	Enfants 2013/2014	80,50 €
Total	Formule n° 1	100 €

ENFANT ÉCOLE DE TENNIS FORMULE N°2

Licence FFT	Obligatoire	19,50 €
Cotisation	Avec 30 séances collectives de 1h	100,5 €
Total	Formule n° 2	120 €

ENFANT ÉCOLE DE TENNIS FORMULE N°3

Licence FFT	Obligatoire	19,50 €
Cotisation	Avec 30 séances collectives de 1h	100,50
Supplément compétition	Avec 30 séances collectives de 1h Avec BE d'état	70 €
Total	Formule n° 3	190 €

RÉDUCTIONS

Pour 2	-20 €
Pour 3	-30 €
Pour 4	-40 €
1 EDT+ 1 parent	-20 €

Nota: Le club prend à sa charge pour moitié les coûts inhérents aux séances diffusées par les BE d'état, pour ces raisons il est demandé pour la formule N°3 aux enfants de prendre un engagement de participation aux compétitions par équipe pour le club .

Besoin de renseignements complémentaires :

Mail: sgh.tennis@orange.fr

Site internet: <http://sg-hericourt-tennis.pagesperso-orange.fr>

SAISON
2018
2019

Fiche d'inscription

REPRESENTANT LEGAL : (A remplir impérativement par les parents)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Adresse mail :

Personne 1 à prévenir Tel:

Personne 2 à prévenir Tel:

ENFANT 1

Formule
Choisie

Somme

Prénom : Garçon Fille

Date de naissance : ... Niveau de tennis:

N°...

ENFANT 2

Formule
Choisie

Somme

Prénom : Garçon Fille

Date de naissance : ... Niveau de tennis:

N°...

ENFANT 3

Formule
Choisie

Somme

Prénom : Garçon Fille

Date de naissance : ... Niveau de tennis:

N°...

RÉDUCTION

Total

Mode de paiement :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur, les conditions d'inscription et tarifs du SGH tennis

Date:

Signature:

CERTIFICAT MEDICAL

La Fédération Française de Tennis a intégré le nouveau dispositif législatif et réglementaire relatif au certificat médical au sein de ses règlements sportifs (loi du 26 janvier 2016, décrets des 24 août et 12 octobre 2016, 10 avril 2017 et arrêté du 20 avril 2017)

1/ Vous devez fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical datant de moins d'un an pour :
Les personnes souhaitant obtenir une première licence
Les personnes ayant déjà été licenciées mais ayant interrompu leur pratique (absence de licence pendant au moins un an) et souhaitant à nouveau obtenir une licence) En cas de réponse positive à au moins une des rubriques du questionnaire « QS-SPORT » Si vous aviez un certificat médical sans la mention « en compétition » et que vous souhaitez en faire cette saison. Pour les licenciés souhaitant faire de la compétition, il est impératif de mentionner sur le certificat médical « en compétition ».

2/ Renouvellement d'une licence :

Tous les licenciés qui ont déjà transmis un certificat médical la saison précédente et qui renouvellent leur licence devront simplement signer en bas du questionnaire de santé « QS-SPORT » l'attestation lors de leur réinscription au Club.

* L'attestation devra être présentée au Club lors de la demande de renouvellement de licence, chaque année pendant 2 ans.

* L'attestation de licence qui sera renouvelée fera apparaître :

- la mention « Hors compétition » si le certificat médical initial ne comportait pas la mention « Compétition » ;
- ou « En compétition » si le certificat médical initial précisait la mention « en compétition ».

Le Licencié souhaitant renouveler sa licence pour la 3ème année consécutive et ayant fourni lors des 2 années précédentes l'attestation lors du renouvellement de sa licence devra produire un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis avec mention compétition ou hors compétition .

Besoin de renseignements complémentaires :

Mail: sgt.tennis@orange.fr

Site internet: <http://sg-hericourt-tennis.pagesperso-orange.fr>

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je soussigné M/Mme en ma qualité de représentant légal de atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal

RÈGLEMENT ÉCOLE DE TENNIS

ARTICLE 1 : L'école de Tennis est ouverte aux enfants de 5 à 18 ans inscrits au Tennis Club . Les nouveaux inscrits non débutants devront passer des tests à l'entrée pour évaluer leur niveau .

ARTICLE 2 : L'admission aux groupes d'entraînements est prononcée par la Direction Technique du Club. Le certificat médical pourra être déposé au plus tard le jour de la rentrée de l'Ecole de tennis.

ARTICLE 3 : Tous les enfants admis à l'école de Tennis doivent obligatoirement avoir retourné leur dossier d'inscription complet: règlement de la cotisation (Licence + adhésion incluant 1 heure), certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis loisir et en compétition, fiche d'inscription. Une tenue de sport ainsi que des baskets adaptées au tennis sont obligatoires. Le comité se réserve le droit d'exclure un enfant en cas de non-paiement ou dont la conduite ne donnerait pas satisfaction.

ARTICLE 4 : Les inscrits s'engagent à justifier toute absence ainsi qu'à donner la priorité aux compétitions organisées par le club.

ARTICLE 5 : Les cours sont dispensés sur l'ensemble des terrains extérieurs et intérieurs . Le club se réserve le droit de clore prématurément les inscriptions dans le cas d'un nombre important d'inscrits.

ARTICLE 6 : En dehors du temps d'enseignement dont l'horaire a été stipulé à chaque élève, le Club n'a pas la charge de la garde des enfants qui restent sous la responsabilité parentale. De même les enfants ne peuvent pas quitter le cours avant la fin de l'heure sauf sur présentation d'une autorisation écrite des parents.

ARTICLE 7 : Les enfants inscrits à l'école de tennis sont adhérents et peuvent bénéficier des installations toute l'année de leur inscription. Les réservations s'effectuent via le site ADOC de la FFT Franche comté. Pour réserver un cours il est nécessaire d'être 2 joueurs (2 membres du club ,ou 1 membre du club et un invité voir tarif, ou 1 enfant membre et 1 parent ayant au minimum réglé sa licence et une cotisation.

ARTICLE 8 : Il n'y a pas d'école de tennis pendant les vacances scolaires ni les jours fériés. Les cours sont établis uniquement sur le calendrier scolaire officiel sans tenir compte des ponts.

DATES IMPORTANTES

23 Juin 2018 au matin
Réinscription pour les
enfants déjà adhérent
(Au club).

1 sept 2018. De 10h à
17 h
Inscription lors du
forum des associations
d'Héricourt.(Cavalerie)

Inscription
29 août au club de 14h
à 18h ,5 sept 14h à 17h
et 8 sept 10h à 12h

19 et 22 Septembre.....
Début des cours